



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 08

Réunion plénière du : 10 janvier 2019

A : 18h00.

Lieu : siège de la Ligue, antenne de Saint-Etienne du Rouvray.

Présidence : M Antoine LECHEVALIER

Sont présents : Jacques MARIE (Secrétaire), Guy DANCEL, Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET

§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux n° 6 de la séance plénière du 18 octobre 2018 et n° 7 de la séance restreinte du 18 décembre 2018, sont adoptés.

§§§§

RAPPEL IMPORTANT :

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Concernant les joueurs changeant d'équipe

Extrait de l'article 167 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie :

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

Les matchs de coupe sont comptabilisés dans le nombre des matchs joués en équipe supérieure.

§§§§

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





CALENDRIER- REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 15 DECEMBRE 2018

Championnat Régional 1

LABELLE SAINT PIERRE / A.C. RENAULT CLEON

La rencontre est reportée au 19 janvier 2019. Elle sera inversée et aura lieu à 17h00 sur le terrain synthétique de Cléon à la demande de LABELLE ST PIERRE.

US TCA ROUEN / MUNICIPAUX DE CANTELEU

La rencontre est reportée au 19 janvier 2019. Elle aura lieu sur le terrain synthétique du stade Saint Exupéry à Rouen à la demande de l'US TCA ROUEN.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2

AS CHU ROUEN 2 / AS ROBERT MASSELIN 2

La rencontre est reportée au 23 février 2019.

FC AGS CAUMONT / AS FOURE LAGADEC

La rencontre est reportée au 23 février 2019.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





HOMOLOGATION DES MATCHS DU 22 DECEMBRE 2018

Championnat Régional 1

MUNICIPAUX DE CANTELEU / CA CHEMINOTS STEPHANAIS

La rencontre est reportée au 12 janvier 2019.

Championnat Régional 2 :

FC AGS CAUMONT / AS ROBERT MASSELIN 2

La rencontre est inversée et aura lieu sur le terrain synthétique du FC Rouen à Grand Quevilly à la demande de l'AGS CAUMONT.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 05 JANVIER 2019

Championnat Régional 2 :

HOPITAL DU ROUVRAY / CA CHEMINOTS STEPHANAIS B

Réserves de l'HOPITAL DU ROUVRAY

Le dossier, transmis à la CR des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

FC ASPEN / DRESSER RAND LH

DRESSER RAND LH jouant en Coupe Nationale, la rencontre est reportée au 09 mars 2019.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

AS ROBERT MASSELIN 2 / APTAR LE VAUDREUIL

Le terrain de l'AS ROBERT MASSELIN 2 étant occupé par un match de Coupe Nationale, la rencontre est inversée au Val de Reuil.

§§§§

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





COUPE DE NORMANDIE DU FOOTBALL ENTREPRISE

TIRAGE AU SORT DU 3^{ème} TOUR

Cinq équipes exemptes du Tour 2 entrent dans la compétition avec les cinq équipes qualifiées du tour précédent.

Les matchs auront lieu sur le terrain du club premier nommé, le samedi 09 février 2019, sauf exception, à 14 h 30

Match 1 : LABELLE ST PIERRE DU VAUVRAY / FERRERO VILLERS ECALES

Match 2 : CSS MUNICIPAUX LE HAVRE / FOURE LAGADEC LE HAVRE

Match 3 : CODAH LE HAVRE / COMMERCANTS HAVRAIS à 10 h 00

Match 4 : HOPITAUX DU ROUVRAY / ASPEN ND BONDEVILLE

Match 5 : TOTAL PETOCHEMICAL LE HAVRE / COCER SHELL PETIT COURONNE

Le tirage au sort public des 1/8^{èmes} de finale de la Coupe de Normandie Football Entreprise est organisé le lundi 4 mars 2019, dans le cadre de la réunion de la Commission. Tous les clubs encore qualifiés y sont conviés : les 5 vainqueurs du Tour 3, les 4 équipes toujours qualifiées en Coupe Nationale ainsi que les 7 exempts restants.

CALENDRIER DES TOURS SUIVANTS

1/8^{èmes} de finale : 23 mars 2019.

1/4 de finale : 13 avril 2019

1/2 de finale : 11 mai 2019

Finale : 1^{er} ou 02 juin 2019.

§§§§

TOURNOI NATIONAL ANNUEL FOOTBALL ENTREPRISE

Le 15 juin 2019, sur les installations du Stade Gagarine de Saint Etienne du Rouvray, le club du CA CHEMINOTS STEPHANAIS (CACS) et l'Union Nationale du Football Entreprise (UNFE) organisent la 5^{ème} édition du Tournoi de Football Entreprise national sous l'égide de la Ligue de Normandie. Les 12 clubs ou Sélections régionales invités sont composés des meilleurs joueurs évoluant en Football Entreprise depuis maintenant plusieurs saisons. Cette compétition comporte donc un volet sportif majeur, basé sur l'ambition sportive mais aussi le plaisir.

Pour rappel, la Sélection de Normandie a gagné l'édition 2018 à Valenciennes

§§§§

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20h30.
Prochaine réunion le lundi 04 mars 2019 à 18h00.

§§§§

Le Président,

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Jacques MARIE

